



Virex® TB Ready-To-Use Disinfectant Cleaner

Révision: 2024-07-31

Version: 05.0

1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	Virex® TB Ready-To-Use Disinfectant Cleaner
FDS #:	MS0801079
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none">• Industriel/Institutionnel• Désinfectant• Ce produit est projeté être utilisé non dilué.
Utilisations déconseillées:	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées
Producteur, importateur, fournisseur Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com	Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Specific target organ toxicity (repeated exposure), Category 2
Eye irritation, Category 2B



Mention d'avertissement:

Attention

Déclarations sur les risques

PEUT CAUSER DES DOMMAGES AUX ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS PROLONGÉES OU RÉPÉTÉES. CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES.

mises en garde :

Ne pas respirer la brume. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet

Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrediénts classifiés

Virex® TB
Ready-To-Use Disinfectant Cleaner

Composant(s)	CAS #	% en poids
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	5 - 10%
Sel de EDTA tétrasodium	64-02-8	1 - 5%
n-Alkyle (68 % C12, 32 % C14) chlorure de diméthyl éthylbenzyl ammonium	68956-79-6	> 0.1 - < 1%
n-Alkyl (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18) chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	> 0.1 - < 1%

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

Dangers spécifiques

Aucun à notre connaissance.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manipulation: Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. Ne pas mélanger avec d'autres produits ou produits chimiques, à moins d'indication sur l'étiquette. Mélanger seulement avec de l'eau. Bien laver après manipulation. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Composant(s)	ACGIH	OSHA
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10 ppm (TWA)	-

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

Protection individuelle

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux:	Le port de lunettes de sécurité n'est pas nécessaire normalement. Cependant il est recommandé lorsque la manutention du produit non dilué entraîne un risque d'éclaboussures.
Protection des mains:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Seuil de l'odeur:	Pas d'information disponible.
Point de fusion/point de gel (°C)	Indéterminé
Température d'auto-inflammation:	Pas d'information disponible.
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'information disponible.
Densité	1.012 Kg/L
Masse volumique apparente	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	> 200.1 °F > 93.4 °C
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) :	0.1 % *
Inflammabilité (solide ou gaz):	Sans objet.
Combustion prolongée	Sans objet.
Limites d'explosivité - supérieure:	indéterminé
Limites d'explosivité - inférieure:	indéterminé

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité	Le produit est stable
Possibilité de réactions dangereuses:	Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.
Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter	Acides. Acides forts. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
Conditions à éviter	Aucun à notre connaissance.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

Contact avec les yeux: Cause des irritations oculaires. Les symptômes peuvent inclure de l'inconfort, des rougeurs et des larmoiements.

Ingestion: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Inhalation: Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Organes cibles (exposition unique) Aucun à notre connaissance.

Organes cibles (exposition répétée)

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >2000

(ETA) - par voie cutanée >2000

(mg/kg):

(ETA) - par inhalation des gaz >20000

(mg/l):

aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l): >5
(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l): >20

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistante et dégradabilité: Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

Mobilité: Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes: Pas d'information disponible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Entreposage des pesticides :

Consultez l'étiquette du produit.

Entreposage des pesticides :

Consultez l'étiquette du produit.

Éliminant du contenant :

Consultez l'étiquette du produit.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Ce produit n'est pas réglementé pour le transport.

Déscription du connaissance DOT (voie NON RÉGLEMENTÉ terrestre)

Déscription du voie maritime connaissement NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

EPA Reg. No. : 70627-2

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers qui sont obligatoires pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu de travail. L'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend

également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	5 - 10%			X
Sel de EDTA tétrasodium	64-02-8	1 - 5%			
n-Alkyle (68 % C12, 32 % C14) chlorure de diméthyl éthylbenzyl ammonium	68956-79-6	> 0.1 - < 1%			
n-Alkyl (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18) chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	> 0.1 - < 1%			

Clean Air Act/Clean Water Act

Réglementation Canadienne

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-07-31

Version: 05.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

• Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.